



Grand Conseil  
Secrétariat général  
Pl. du Château 6  
1014 Lausanne

# Postulat

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 14-POS-087

Déposé le : 30.09.14

Scanné le : \_\_\_\_\_

**Art. 118 et 119 LGC** Le postulat charge le CE d'étudier l'opportunité de prendre une mesure ou de légiférer dans un domaine particulier (attention : le postulat n'impose pas au CE de légiférer, contrairement à la motion et à l'initiative) et de dresser un rapport. Il porte sur une compétence propre ou déléguée du CE. Motivé, le postulat doit exposer clairement la mesure souhaitée ou l'objet du rapport demandé.

Il peut suivre deux procédures différentes : **(a) le renvoi à l'examen d'une commission.**

- Soit le postulant demande expressément, dans son développement écrit, le renvoi direct du postulat à une commission du GC moyennant les signatures d'au moins 20 députés ; dans ce cas, il n'y a pas de débat.

- Soit, lors du développement en plénum et de la discussion, un député ou le CE demande le renvoi à une commission et le GC vote dans ce sens.

**(b) la prise en considération immédiate.** Un député ou le CE demande la prise en considération immédiate du postulat ; suite au vote du GC, le postulat est soit renvoyé au CE, soit classé.

**Délai de réponse dès le renvoi au CE : une année**

Titre du postulat

**Echange linguistique en 12<sup>ème</sup> année LEO : une pierre, 2 coups**

Texte déposé

L'actualité met en évidence l'importance de l'étude d'une 2<sup>ème</sup> et d'une 3<sup>ème</sup> langue. La priorisation de la 2<sup>ème</sup> sur la 3<sup>ème</sup> est, semble-t-il, claire dans notre canton : l'étude de l'allemand vient en priorité car cette langue est essentielle dans les activités professionnelles et les échanges commerciaux avec la Suisse allemande.

Dans ce contexte, l'utilité et les bienfaits des échanges linguistiques ne sont plus à démontrer. Les possibilités sont nombreuses aussi bien pour les jeunes en âge de scolarité obligatoire que pour ceux en âge de scolarité postobligatoire. La Fondation.ch est l'organe faîtière de ces échanges. Cette fondation offre les possibilités suivantes :

- le programme Pestalozzi avec aide de ProPatria pour les échanges scolaires (niveau primaire et secondaire I) rencontre un bon succès puisque plus de 100 établissements sur les 189 sis dans le canton de Vaud en ont profité ou en profitent encore
- le programme Rousseau, niveau secondaire II, permet aux gymnasiens de passer une année en Suisse allemande avec accueil réciproque dans les familles
- le programme Piaget, destiné aux apprentis et aux jeunes en recherche d'emploi d'effectuer un stage en entreprise de 6 mois dans une autre région linguistique, toujours avec échange réciproque.

Le présent postulat a pour objectif de renforcer les possibilités pour nous jeunes vaudois sortant de la scolarité obligatoire de faire un séjour linguistique en Suisse allemande.

Quelle est exactement la population concernée ?

Le canton de Vaud et son Département de la Formation, Jeunesse et Culture met tout en oeuvre pour que les élèves quittant la scolarité obligatoire ne soient pas sans solution pour leur avenir. Pour ceux qui ne trouvent pas de solution immédiate, l'Organisme pour le Perfectionnement scolaire, la Transition et l'Insertion professionnelle (OPTI) est le bon moyen de bien préparer la suite du cursus d'apprentissage.

A la rentrée 2014, 1152 jeunes ont pris cette possibilité qui leur est offerte.

Pour être exact, ce sont 1000 jeunes qui suivront normalement les cours et 152 allophones de plus de 16 ans qui sont en classe d'accueil.

Sur les 1000 précités, environ 10 % ont un projet professionnel précis, sont dotés d'un bon bagage scolaire, mais sont là en attente parce que la place d'apprentissage en vue se libérera dans une année ou que l'employeur potentiel les trouve trop jeune. Ces 10 % prennent quelquefois la place de ceux qui auraient vraiment besoin de l'OPTI.

Alors que peut-on leur proposer ?

Il s'agit de leur donner la possibilité de refaire leur dernière année de scolarité en langue allemande par un échange individuel, de famille à famille. Le jeune de Suisse romande est accueilli dans une famille et une école outre-Sarine et réciproquement le Suisse alémanique est accueilli dans une famille et un collège de Suisse romande.

Cela libère de la place à l'OPTI, cette solution améliore les connaissances linguistiques, elle offre une solution intermédiaire intéressante, elle contribue à l'intensification des contacts de part et d'autre de la frontière linguistique, elle contribue à donner un plus au degré d'autonomie et de maturité à l'élève.

Précisons encore que les cantons D'Argovie, de Bâle-Campagne, de Bâle-Ville, de Berne, de Fribourg, de Lucerne, de Soleure, du Valais et de Zürich ont depuis 2007 contracté une convention concernant l'accueil réciproque de jeunes dans la situation décrite plus haut et établi les modalités de versement des contributions nécessaires en cas de flux non équilibrés dans les échanges entre cantons.

Fondés sur ce qui précède, les cosignataires et le député soussigné prient le Conseil d'Etat :

- de faire une analyse du nombre de jeunes de l'OPTI ou de 11<sup>ème</sup> année qui répondraient aux critères émis précédemment
- d'explorer quelles seraient les modalités les plus simples mais néanmoins efficaces à mettre en place pour matérialiser ces échanges
- d'évaluer les flux financiers entre les économies dues à une diminution des élèves de l'OPTI et les éventuelles charges d'écologie et de travail administratif dues à ce type d'échanges linguistiques
- au final de proposer la meilleure solution pour concrétiser cette 12<sup>ème</sup> année en stage linguistique.

Sainte-Croix, le 29 septembre 2014.

Commentaire(s)

Conclusions

Développement oral obligatoire (selon art. 120a LGC)

(a) renvoi à une commission avec au moins 20 signatures

(b) renvoi à une commission sans 20 signatures

(c) prise en considération immédiate

Nom et prénom de l'auteur :

Gander Hugues

Signature :

*Gander*

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Laurent Gallif

Signature(s) :

*L. Gallif*

## Liste des députés signataires – état au 26 août 2014

Allen Catherine	Chappuis Laurent	Eggenberger Julien
Ansermet Jacques	Cherbuin Amélie	Ehrwein Nihan Céline
Apothéoz Stéphanie	Chevalley Christine	Epars Olivier
Attinger Doepper Claire	Chollet Jean-Luc	Favrod Pierre-Alain
Aubert Mireille	Chollet Jean-Marc	Ferrari Yves
Baehler Bech Anne	Christen Jérôme	Freymond Cantone Fabienne
Ballif Laurent	Christin Dominique-Ella	Gander Hugues
Bendahan Samuel	Collet Michel	Genton Jean-Marc
Berthoud Alexandre	Cornamusaz Philippe	Germain Philippe
Bezençon Jean-Luc	Courdesse Régis	Glauser Alice
Blanc Mathieu	Creteigny Gerald	Glauser Nicolas
Bolay Guy-Philippe	Creteigny Laurence	Golaz Olivier
Bonny Dominique-Richard	Crottaz Brigitte	Grandjean Pierre
Borloz Frédéric	De Montmollin Martial	Grobéty Philippe
Bory Marc-André	Debluë François	Guignard Pierre
Bovay Alain	Démétriades Alexandre	Haldy Jacques
Brélaz Daniel	Desmeules Michel	Haury Jacques-André
Brélaz François	Despot Fabienne	Hurni Véronique
Buffat Marc-Olivier	Devaud Grégory	Induni Valérie
Buffat Michaël	Divorne Didier	Jaccoud Jessica
Butera Sonya	Dolivo Jean-Michel	Jaquet-Berger Christiane
Cachin Jean-François	Ducommun Philippe	Jaquier Rémy
Calpini Christa	Dupontet Aline	Jobin Philippe
Capt Gloria	Durussel José	Jungclaus Delarze Suzanne
Chapalay Albert	Duvoisin Ginette	Kappeler Hans Rudolf

## Liste des députés signataires – état au 26 août 2014

Kernen Olivier	Nicolet Jacques	Rydlo Alexandre
Kunze Christian	Nicolet Jean-Marc	Schaller Graziella
Labouchère Catherine	Oran Marc	Schobinger Bastien
Lachat Patricia	Papilloud Anne	Schwaar Valérie
Luisier Christelle	Payot François	Schwab Claude
Mahaim Raphaël	Pernoud Pierre-André	Sonnay Eric
Maillefer Denis-Olivier	Perrin Jacques	Sordet Jean-Marc
Manzini Pascale	Pidoux Jean-Yves	Surer Jean-Marie
Marion Axel	Pillonel Cédric	Thuillard Jean-François
Martin Josée	Podio Sylvie	Tosato Oscar
Mattenberger Nicolas	Probst Delphine	Treboux Maurice
Matter Claude	Randin Philippe	Trolliet Daniel
Mayor Olivier	Rapaz Pierre-Yves	Tschopp Jean
Meienberger Daniel	Ravenel Yves	Uffer Filip
Meldem Martine	Renaud Michel	Venizelos Vassilis
Melly Serge	Rey-Marion Ailette	Voiblet Claude-Alain
Meyer Roxanne	Rezso Stéphane	Volet Pierre
Miéville Laurent	Richard Claire	Vuarnoz Annick
Miéville Michel	Riesen Werner	Vuillemin Philippe
Modoux Philippe	Rochat Nicolas	Weber-Jobé Monique
Mojon Gérard	Romano Myriam	Wehrli Laurent
Montangero Stéphane	Roulet Catherine	Wüthrich Andreas
Mossi Michele	Roulet-Grin Pierrette	Wyssa Claudine
Neiryneck Jacques	Rubattel Denis	Yersin Jean-Robert
Neyroud Maurice	Ruch Daniel	Züger Eric